

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**LE QUINZE SEPTEMBRE DEUX MILLE QUATORZE**, le conseil municipal s'est réuni en séance publique, en l'Hôtel de ville de Grenoble, sur la convocation de Monsieur le Maire, en date du *09 septembre 2014*.

Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour de la séance : 59  
Monsieur Eric PIOLLE, Maire, assure la présidence.

Il est procédé à l'appel nominal auquel répondent :

M. Eric PIOLLE - Mme Elisa MARTIN - M. Hakim SABRI - Mme Kheira CAPDEPON -  
M. Bernard MACRET - Mme Corinne BERNARD - M. Sadok BOUZAIENE - Mme Laurence COMPARAT -  
M. Emmanuel CARROZ - Mme Marina GIROD DE L'AIN - M. Thierry CHASTAGNER -  
Mme Mondane JACTAT - M. Pascal CLOUAIRE - Mme Laëtitia LEMOINE - M. Alain DENOYELLE -  
Mme Lucille LHEUREUX - M. Vincent FRISTOT - Mme Catherine RAKOSE - M. Fabien MALBET -  
Mme Maud TAVEL - M. Jacques WIART - M. Antoine BACK - M. Olivier BERTRAND -  
Mme Maryvonne BOILEAU - Mme Marie-Madeleine BOUILLON - M. Alan CONFESSON -  
M. Claude COUTAZ - Mme Suzanne DATHE - M. René DE CEGLIE - Mme Salima DJIDEL -  
Mme Christine GARNIER - M. Claus HABFAST - Mme Martine JULLIAN - Mme Claire KIRKYACHARIAN -  
M. Raphaël MARGUET - M. Pierre MERIAUX - M. Yann MONGABURU - Mme Anne-Sophie OLMOS -  
M. Jérôme SOLDEVILLE - M. Guy TUSCHER - Mme Sonia YASSIA - Mme Anouche AGOBIAN -  
Mme Sarah BOUKAALA - M. Paul BRON - M. Georges BURBA - Mme Jeanne JORDANOV -  
M. Olivier NOBLECOURT - M. Jérôme SAFAR - Mme Marie-José SALAT - Mme Nathalie BERANGER -  
Mme Bernadette CADOUX - M. Richard CAZENAVE - M. Matthieu CHAMUSSY - Mme Sylvie PELLAT-FINET - M. Alain BREUIL.

Absents ayant donné pouvoir :

Mme Marina GIROD DE L'AIN donne pouvoir à M. Vincent FRISTOT de 23H00 à 01H25  
Mme Marie-Madeleine BOUILLON donne pouvoir à M. Alain DENOYELLE de 00H10 à 01H25  
Mme Suzanne DATHE donne pouvoir à M. Claude COUTAZ de 00H15 à 01H25  
Mme Christine GARNIER donne pouvoir à Mme Maryvonne BOILEAU de 00H00 à 01H25  
Mme Bernadette RICHARD-FINOT donne pouvoir à Mme Catherine RAKOSE de 18H06 à 01H25  
M. Jérôme SOLDEVILLE donne pouvoir à M. Emmanuel CARROZ de 23H50 à 01H25  
M. Guy TUSCHER donne pouvoir à M. Jacques WIART de 00H05 à 01H25  
M. Georges BURBA donne pouvoir à M. Jérôme SAFAR de 00H15 à 01H25  
Mme Jeanne JORDANOV donne pouvoir à Mme Anouche AGOBIAN de 23H00 à 01H25  
M. Olivier NOBLECOURT donne pouvoir à M. Jérôme SAFAR de 19H06 à 23H00  
M. Olivier NOBLECOURT donne pouvoir à Mme Marie-José SALAT de 00H45 à 01H25  
M. Vincent BARBIER donne pouvoir à M. Matthieu CHAMUSSY de 18H06 à 01H25  
M. Lionel FILIPPI donne pouvoir à Mme Sylvie PELLAT-FINET de 18H06 à 01H25  
Mme Mireille D'ORNANO donne pouvoir à M. Alain BREUIL de 18H06 à 01H25.

Secrétaire de séance : M. Olivier BERTRAND.

**URBANISME CESSIONS ACQUISITIONS : Régularisations foncières, acquisitions, cessions et gestion de divers biens.**

**Monsieur Vincent FRISTOT expose,**

Mesdames, Messieurs,

La ville de Grenoble a accordé le 4 décembre 2013 un arrêté de permis de construire numéro 038 185 13 1077 à Monsieur et Madame DJEGHMOUNE pour un projet de réhabilitation d'un bâtiment, situé Place Jean Racine, et cadastré section EK n°169.

Sur cette parcelle, se trouve une borne incendie, aménagée sur un trottoir géré par la Ville.

Il convient donc, pour des raisons de sécurité et de régularisation foncière, d'acquérir l'assiette cadastrale de ce trottoir afin de l'intégrer dans le domaine public de la ville de Grenoble.

Il a été proposé aux époux DJEGHMOUNE l'acquisition par la ville de Grenoble, du terrain d'assiette du trottoir d'une surface d'environ 5 m<sup>2</sup> à détacher de la parcelle cadastrée section EK numéro 169 au prix de 30 euros le m<sup>2</sup> soit un montant global d'environ 150 euros.

Cette offre a été acceptée par les époux DJEGHMOUNE par courrier en date du 8 juillet 2014.

Ce dossier a été examiné par la commission :

- Ville durable du 04 septembre 2014

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

- **d'acquérir auprès de Madame et Monsieur DJEGHMOUNE un terrain d'environ 5 m<sup>2</sup>, à détacher de la parcelle cadastrée section EK numéro 169, au prix de 30 euros le m<sup>2</sup> soit un montant global d'environ 150 euros ;**
- **de prendre en charge les frais inhérents à cette acquisition et notamment les frais de géomètres ;**
- **d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à cette acquisition.**

Conclusions adoptées :  
Adoptée

Affichée le : **24 SEP. 2014**

Pour extrait conforme,  
Pour le Maire,  
L'Adjoint Délégué,  
M. Vincent FRISTOT



PRÉFECTURE DE L'ISÈRE  
 1 8 SEP. 2014  
 SERVICE DU COURRIER

Conseil municipal du 15 septembre 2014  
 Annexe à la délibération N°13- A026

PLAN DE SITUATION





VILLE DE GRENOBLE  
SERVICE GEOMATIQUE

82, rue des Allées 38100 GRENOBLE  
Tel: 04 76 76 36 36 Fax : 04 76 76 37 20  
service.geomatique@ville-grenoble.fr

ALIGNEMENT INDIVIDUEL  
PARCELLE EK169 - PLACE JEAN RACINE

ÉCHELLE 1/200 LMS

*Legende*

—— APPLICATION CADASTRALE - D'après données DGFiP au 1er Juin 2014.

—— SURFACE DES BATIS d'après données DGFiP au 1er Janvier 2014.

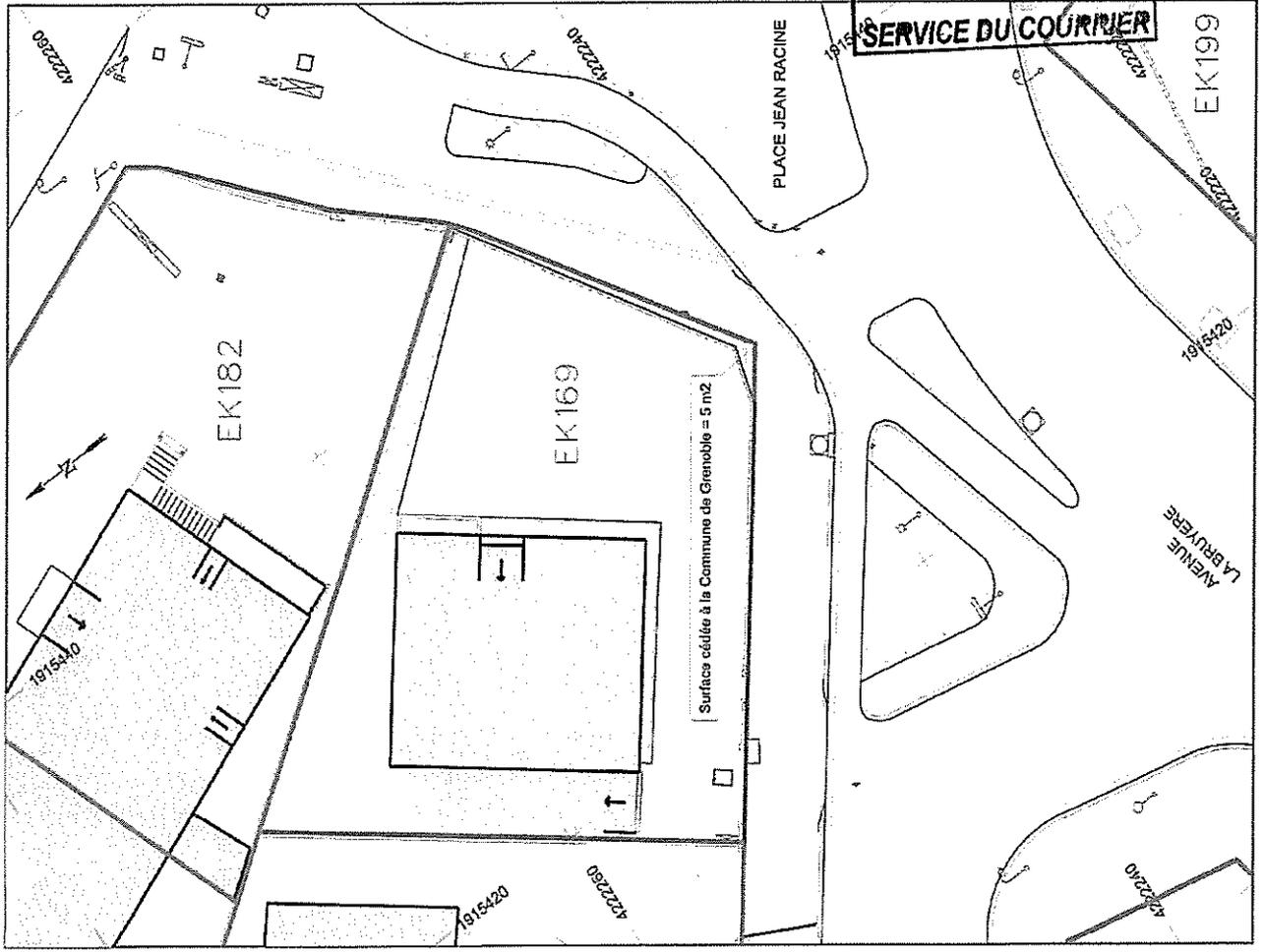
—— ALIGNEMENT INDIVIDUEL DE LA PARCELLE EK169

—— ANCIEN ALIGNEMENT INDIVIDUEL DE LA PARCELLE EK169, AVANT CREATION DU MURET

Plan édité le : 12/05/2014

Ref. Dossier: 220514-Alignement-Place-Jean-Racine-dg7

Système Planimétrique: RGF CC45



PRÉFECTURE DE L'ISÈRE  
18 SEP. 2014  
SERVICE DU COURRIER